

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026

ID : 063-216304519-20261015-2026_079-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_079

Date de la convocation
11/10/2026

Date d'affichage
11/10/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 9
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 19.10.2026

Publication ou
notification le :
19.10.2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 15 Octobre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
FAUGERAS Elisabeth, TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien,
CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUDONNAT Sandrine à Mme
FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne à Mme BEAUDONNAT Cécile

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du
Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 9
novembre 2021.

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Adjoint Administratif
Principal de 2ème Classe, à temps non complet à raison de 30h00 hebdomadaire
(30/35ème), afin d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un (1) emploi d'Adjoint
Administratif Principal de 2ème Classe, permanent à temps non complet à raison
de 30h hebdomadaire (30/35ème).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 octobre 2026,

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : ... Adjoints administratifs territoriaux
- Grade : Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe
- Ancien effectif : zéro (0)
- Nouvel effectif : un (1)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026

Berser
Levraut

ID : 063-216304519-20261015-2026_079-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- alloue les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- inscrit au budget les dits crédits

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

